

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2015 à 20h15

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Catherine NALPOWIK, Huguette JOLIVET, Colette BUTTARD, Pascal MARCHANDIAU, Frédéric SOUBEYRAND, Sylvain MAURIN, Philippe TERRY, René VERGNES.

Excusée :

Anaïs DEGREEF qui a donné procuration à Michel DARNAUD.

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

En préambule, Monsieur Michel TERPEND, membre de l'Equipe Relais de la Communauté Nord de la Paroisse St Luc de Tournon, fait un rapide compte rendu de l'opération estivale « visite de l'église St Martin », bilan positif et encourageant.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2015 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Terrain SNCF

Suite à proposition faite par RFF-SNCF en date du 18 novembre 2014, de céder à la commune (dans le cadre du droit de priorité) une partie de la parcelle D 1763 lieu-dit « Les Clautrières » pour une superficie d'environ 7000 m², au prix de 11000€, et à une rencontre entre les responsables de ces services, le maire et le 1^{er} adjoint, il a été décidé de demander au cabinet de géomètres Maisonnas, Nysiak, Plusquellec d'effectuer un relevé de parcelle. A l'issue de cette opération, la superficie cessionnable a été ramenée à 5007 m² dont 1890 m² de taillis, le prix de la cession a été ramenée de 11000€ à 8000€. Ce terrain, classé en zone US dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne peut accepter aucune construction n'ayant de rapport avec l'activité SNCF. Une modification du PLU permettrait de changer le classement de cette parcelle. Dans l'immédiat, ce terrain constituera une réserve foncière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se porter acquéreur de ce terrain et de prendre en charge les frais de géomètre et notaire.

Monsieur Raphaël Malartre, domicilié 102 rue des Clautrières à Vion, s'était porté acquéreur de cette parcelle, le 17 août dernier il a adressé au courrier à l'ensemble du Conseil Municipal ; le maire en a fait lecture ce jour à l'assemblée. Une réponse lui sera adressée dans les jours à venir.

Modification simplifiée du PLU

Dans l'optique de la construction d'un ERAC (Espace Rural d'Animation et Culturel - ex Salle des Fêtes) sur les parcelles ZD 49 et ZD 50 lieu-dit « Bary » situées en zone UI du PLU, il y a obligation de mettre en place une modification simplifiée de notre PLU quant à l'affectation des constructions sur cette zone. Cette modification simplifiée pourrait devenir une modification si l'on souhaite également changer l'affectation de la partie de parcelle D 1763 cédée par la SNCF. La décision de modification simplifiée ou non du PLU interviendra après étude et conseils du service de l'urbanisme de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais.

Amélioration Traitement Station d'Épuration 3^{ème} bassin demande de subvention

Le coût total des travaux est estimé à 88500 € HT

Le Conseil Municipal, dans son intégralité, décide de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du contrat Doux Mialan, subvention au taux de 25%.

Il sera également déposé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Le taux initialement prévu de 50% sera probablement ramené à 40% voir 30%.

Il ne sera pas déposé de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR), au taux identique à la dotation du Conseil Départemental, ces 2 subventions ne pouvant se cumuler.

Projet isolation école Annulation mission Cabinet Espacio

Par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2014, il avait été demandé au Cabinet Espacio Ingénierie de Montélimar de réaliser une mission « Esquisse » traitant de l'isolation du bâtiment scolaire et de la faisabilité d'une installation géothermique par forage dans la nappe phréatique, pour un montant de 1224€ TTC. Depuis cette date, certains aménagements sont intervenus sur ce bâtiment (isolation des combles et des caves) ; d'autre part, le cabinet Espacio n'a jamais transmis le résultat de l'étude. En conséquence, le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, pour rendre caduque ladite mission et en informer l'intéressé.

Compte rendu de la Commission des Travaux du 7 septembre 2015

Présentation par Jean-Pierre VIVIER, 1^{er} adjoint.

- Extension de l'atelier communal, début des travaux fin 2015.
- Mur de soutènement de la rue des Carrières au dessus du terrain Planta, travaux de décaissement et de reconstruction prévus hiver 2015/2016, travaux devant être effectués par le personnel communal, après décaissement assuré par une entreprise de TP, à cet effet des devis seront demandés aux 2 entrepreneurs locaux (Lojmat et Bourdin).
- Commande des panneaux de signalisation de stationnement à durée limitée près des commerces centre village.

Participation et redevance d'assainissement

Le maire rappelle que le budget d'assainissement ne peut s'équilibrer sans subvention du budget général (en 2015 : 10704,48€ pour le fonctionnement et 56383,50 € pour l'investissement). Dans un souci de recherche de l'équilibre budgétaire et compte tenu des investissements futurs en la matière, le maire propose de réévaluer lesdits tarifs et taux de la manière suivante :

Participation Assainissement Collectif (PAC)

- Branchement pour les constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement :
Tarif en vigueur : 1500 € Proposition du maire : 2000€ 10 votes pour 5 abstentions.
- Branchement pour les constructions existantes qui n'étaient pas desservies par un réseau communal et fonctionnaient avec un assainissement autonome et qui se branchent sur le réseau communal mis en service :

Tarif en vigueur : 750€ Proposition du maire : 1000€ 10 votes pour 1 vote contre 4 abstentions.

- Branchement pour les constructions existantes du vieux village déjà raccordées au réseau communal et desservies par un nouveau réseau plus performant en lieu et place de l'ancien réseau :

Tarif en vigueur : 300€ Proposition du maire : 500€ 10 votes pour 5 abstentions.

Toute nouvelle demande de branchement sera considérée comme une construction nouvelle, le demandeur devant s'acquitter d'une participation de 2000€.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués aux demandes de branchement faites à compter du 1^{er} janvier 2016.

Redevance d'assainissement (calculée sur la consommation d'eau potable Cance-Doux)

Tarif en vigueur : 0,90€ le m3

Proposition du maire : 0,95€ le m3 12 votes pour 2 votes contre 1 abstention.

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Institution d'une redevance pour les usagers alimentés en eau par une source extérieure au réseau de distribution public (forages ou puits)

Le Conseil Municipal souhaitant disposer de plus de précisions en la matière, décide de revoir la question lors d'une prochaine réunion.

Taxe d'aménagement

Tarif en vigueur : 2,5%

Compte tenu des dépenses liées aux différents réseaux (assainissement, eaux pluviales) et bâtiment (école), le maire propose de porter ce taux à 3% 13 votes pour 2 abstentions.

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, en l'occurrence Hermitage Tournonais Communauté de Communes)

Titulaire : Sylvain MAURIN

Suppléant : pascal MARCHANDIAU

Comptes rendus Réunion Conseil d'Ecole et rentrée scolaire

Présentation par Mmes Catherine SOUBEYRAND, adjointe en charge des Affaires Scolaires et Huguette JOLIVET, conseillère municipale.

- demande de subvention de la part du directeur d'école Monsieur Jean-Loup NAVET pour la réalisation d'une fresque sur le mur sous le préau, en partenariat élèves et artiste (Mme Odile ODE). Proposition de subvention municipale, à caractère culturel et artistique, à hauteur de 1650€ 12 votes pour 1 vote contre 2 abstentions ;

- demande de subvention de la part du directeur d'école Monsieur Jean-Loup NAVET pour emmener les enfants de la grande Section et du Cours Préparatoire à la piscine de Tournon (comme en 2014/2015), comme le préconise l'Education Nationale. Coût de l'opération : 1448€

15 votes pour

En ce qui concerne les Temps d'Activité Périscolaire (TAP), afin de « recadrer » la situation qui devient particulièrement lourde à gérer, pour le personnel d'encadrement, comme pour le personnel administratif (enfant inscrit aux TAP et ne venant pas, enfant non inscrit et se présentant aux TAP, inscription de « dernière minute »), tout cela se répercutant sur la prise en charge des enfants, une note d'information et de prise de conscience sera adressée à chaque parent d'élève.

Recrutement d'un agent contractuel pour les services périscolaires -

Emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Mr le Maire propose de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires), pour la période du 16 octobre 2015 au 5 juillet 2016, sur la base de 4 heures/semaines scolaires, avec mise en place de l'annualisation du temps de travail. La rémunération sera établie sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Crédits de fonctionnement pour le matériel pédagogique de l'enseignant RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) Année 2014/2015.

Somme allouée : 142€ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Participation communale aux frais scolaires de la commune de St Jean de Muzols – Année scolaire 2014/2015

1 enfant en CM2 (dernière année) Participation 354,72€

Participation du locataire de l'appartement située rue des Ecoles aux frais de chauffage

Période de janvier à mai 2015 : 172€

Mise à disposition d'un raccordement électrique

Un camion pizza est en place allée des Platanes, le jeudi soir. Il lui sera demandé une participation financière aux frais d'électricité de 20€ par mois à compter du 1^{er} octobre 2015.

Convention de participation Centre de Gestion 07 - Mutuelle Nationale Territoriale

Il y a lieu de signer l'avenant à la convention qui permet à tout agent territorial d'adhérer à cette mutuelle garantissant une rémunération à 100% à compter du 3^{ème} mois d'arrêt maladie, sur une année, avec dispense de souscrire un questionnaire médical. Si l'adhésion se fait au-delà des délais impartis, en contrepartie un stage d'un an est mis en place. La signature de cette convention n'a aucune incidence pécuniaire pour la collectivité.

Mobilisation nationale contre les baisses de dotations de l'Etat aux Communes

Le samedi 19 septembre est une journée de mobilisation générale. Les élus se tiendront à la disposition de la population, pour lui expliquer, si besoin il en est, cette « cascade » de diminutions, chiffres à l'appui, et l'inviter à signer la pétition.

Syndicat des eaux Cance-Doux –

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Exercice 2014 :

Présentation et adoption de ce document par le Conseil Municipal.

Divers

Place de stationnement place Terry

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime que le critère de stationnement autorisé spécifique aux personnes handicapées, n'est pas avéré. En conséquence, cette place de stationnement devient utilisable par tout type de véhicule respectant le gabarit tracé au sol.

Participation citoyenne

A l'initiative avec la Gendarmerie de Tournon et en collaboration avec ses services, il sera mis en place une « chaîne de vigilance » ou participation citoyenne, afin de lutter contre les phénomènes de délinquance. Dans les prochaines semaines, les services de gendarmerie organiseront des rencontres avec les élus et les citoyens pressentis au rôle de référent sécurité.

Devenir de l'ancien photocopieur mairie

Depuis plus d'un an, cet ancien photocopieur, aux fonctions limitées, est remisé près du secrétariat. Malgré l'information faite auprès de la population, aucun candidat à la reprise ne s'est manifesté. Récemment, le club de Canoë Kayak de Tain Tournon, qui organise des manifestations d'envergure sur la base nautique d'Iris Bus, nous a informés qu'il était intéressé par ce photocopieur. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui céder gratuitement ce bien.

Projet de création d'une association de Jeunes

Dossier suivi par David BONNET, adjoint en charge de la jeunesse et de la vie associative.

Un nouveau projet semble voir le jour. Prochainement, les statuts de cette association devraient être déposés en Sous-préfecture, leur permettant ainsi de prétendre à l'attribution d'une subvention municipale comme toute association sportive ou culturelle ayant son siège dans la commune. Un calendrier d'occupation de la salle des Ferrats sera élaboré dans les jours qui suivront l'officialisation de cette association.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attributions
du Conseil Municipal :

- . Réalisation Travaux Route de Vernolet suite dégâts d'orage Automne 2014
Facture Bourdin TP : 3 445.97 € TTC
Dépense à imputer/Opération N° 160 « Trav. de réfection suite intempéries » ;
- . Achat d'une tondeuse autoportée d'occasion à Tourmonaise de Motoculture,
en Mai 2015 : 1 500 € TTC
Imputation à l'opération N° 164 « Acquisition Matériels divers » ;
- . Remplacement poteau d'incendie défectueux Rue des Ferrats par la SAUR :
694.01 € TTC – Dépense à imputer en investissement, au chapitre 21 ;
- . Contrats d'entretien 2015-2016 :
 - Reconduction contrat d'entretien Chaufferie Mairie avec Dépannage
annoncé : 352.92 € TTC (intervention sous 4 heures) ;
 - Contrat d'entretien Chaufferie école signé le 22/08/15 avec Dépannage
Chaudière - M. GHENIA : 360 € TTC (intervention sous 4 heures) ;
- . Assurances SMACL : Signature Avenant N° 4 pour assurance nouvelle tondeuse
autoportée et résiliation du contrat pour l'ancienne tondeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h45.

VION, le 24 septembre 2015.

Le Maire,

Michel DARNAUD

